



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 3969

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Drian attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'importance du système des quirats dans la reconstitution de la flotte de commerce française. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser combien de bateaux ont été construits dans le cadre du système quirataire depuis le vote de la loi du 5 juillet 1996, ainsi que les montants concernés.

Texte de la réponse

En application de la loi du 5 juillet 1996 relative à l'acquisition de parts de copropriétés de navires de commerce, 61 navires, dont 33 petites unités (remorqueurs et vedettes), ont déjà bénéficié soit d'un agrément fiscal, soit, pour six d'entre eux, d'une lettre d'engagement préalable à l'obtention d'un agrément définitif. De ce bilan, il ressort que 39 navires sont construits dans les chantiers français (1 petit transporteur de passagers, 1 paquebot, 1 catamaran de croisières, 1 ravitailleur, 1 navire sismique, 19 vedettes rapides et 14 remorqueurs). Treize navires sont construits dans des chantiers étrangers, dont 4 dans des chantiers de l'Union européenne (néerlandais et espagnols), 1 dans un chantier polonais et 8 dans des chantiers d'Extrême-Orient (coréens et japonais). Les 9 navires restants ont été acquis d'occasion. Le total des dossiers agréés représente un montant d'investissements de 8 150 millions de francs. Quinze dossiers représentant 21 navires n'ont pas encore fait l'objet d'une décision. Ce régime est apparu inéquitable et d'un coût excessif par rapport à son efficacité économique et sociale. Le Parlement a décidé sa suppression par la loi de finances pour 1998 et a voté, dans le cadre de la loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, la création d'un dispositif de GIE fiscal qui permettra au secteur maritime de pouvoir bénéficier d'une fiscalité plus attractive fondée sur l'amortissement rapide des capitaux investis dans les biens d'équipement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Drian](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3969

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3268

Réponse publiée le : 29 juin 1998, page 3628